



LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :
Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.
Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des adjoints Techniques des Administrations de l'Etat est composée de 5 titulaires et de 5 suppléant.e.s

ATAE Principal de 1ère classe (C3)

- 1 Kevin VAN LICHETTERVELDE - Château et Domaine de Versailles
- 2 Raouf DURSUN - CNSAD
- 3 Albert LADJYN - Musée du Louvre
- 4 Chantal LE CREFF CALGART - BnF

ATAE principal de 2ème classe

- 1 Sébastien DORAK - Château de Fontainebleau
- 2 Mustapha KAMES Musée du Louvre
- 3 Jérôme ADOLPHE Musée du Louvre
- 4 Michel CHACELAS Musée du Louvre

ATAE (C1)

- 1 Morgane BERAT - Château et Domaine de Versailles
- 2 Simon BRIOUX Musée du Louvre

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !

Commission Administrative Paritaire des Adjoints Techniques des administrations de l'Etat
Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain**.

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale**. Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

Commission Administrative Paritaire des Adjoints techniques des administrations de l'Etat

Au quotidien, la CGT œuvre pour que les spécialités de chaque corps d'origine soient reconnues. Notre corps regroupe en effet 45 spécialités réparties dans 7 branches des filières techniques et métiers d'art. Les problématiques rencontrées par les uns et les autres sont toutes différentes tant en matière de formation, de risques, et de savoir faire.

Chaque sites administratifs, établissements ou monuments ont un fonctionnement différent les un des autres.

Les grands établissements sont structurés en Services, clairement encadrés par un chef du métier (jardins, installations, ateliers d'art,...), d'autres interventions dites secondaires sont confierées à des sous-traitants (travaux, maintenances, électricité, ménages, ...). Les sites de moyenne envergure ont regroupé leurs services intérieur (courrier, conducteurs, maintenance quotidienne).

Les plus petits sites, pour peu qu'ils soient isolés, fonctionnent avec peu d'agents, qui ont des tâches dites « multi-fonctions », quelques-uns sont regroupés par région pour mutualiser les services. Votre CAP est au cœur de toute cette diversité. Elle doit tenir compte de celle-ci de façon égale pour chacun d'entre nous.

Les missions et les métiers

La défense de nos métiers et de leur reconnaissance passe par une lutte contre les politiques de nos directions à vouloir externaliser des services jugés accessoires ou peu vitaux. Combien d'entre nous ont-ils été sollicités pour apporter leur expérience afin d'aiguiller voir même accompagner une entreprise qui connaît moins bien les exigences du métier et des missions que vous ? La CGT-Culture se bat en permanence à vos côtés pour garder en interne des métiers indispensables, exercés par des agents de l'Etat, sans lesquels les administrations publiques ne pourraient pas fonctionner.

Pour la CGT, c'est aussi une question financière. La sous-traitance n'a jamais apporté la preuve de son moindre coût, et dans un contexte d'économie budgétaire, il est important de le rappeler à tous les niveaux.

Régime indemnitaire

Ces dernières années, la CGT-Culture a obtenu sur les régimes indemnités (primes), une revalorisation des montants pour les adjoints techniques, les techniciens d'art et les chef(fes) de travaux d'art. Malheureusement celle-ci ne couvre pas les agents du grade C1 des Adjoints Techniques. Le régime indemnitaire des agents doit lui aussi être revu à la hausse à 3600 euros par an minimum. Ces régimes indemnités doivent tous encore évoluer conformément au protocole d'accord signé en février 2012. Nous ne lâcherons pas prise !

L'emploi

Sur les recrutements, nous avions mis entre autres un fort accent sur le secteur des jardins qui avait été particulièrement touché par le manque de recrutement et le recours à la sous-traitance, voire à l'abandon pur et simple des missions. Aujourd'hui de nombreux recrutements ont eu lieu et ont permis de renforcer des équipes vieillissantes et d'intégrer de nombreux collègues sous contrats précaires.

Les carrières des agents

Du côté des évolutions de carrière, là aussi le bilan est positif car de nombreux concours internes ont été ouverts, pour passer de C en B et de B en A jusqu'en 2015. (C en B :

céramique, dentelles, IMOAD, jardiniers, etc... B en A : sur la totalité des branches création contemporaine, restauration conservation préventive et présentation des collections). De plus nous avons souhaité que des formations adaptées puissent être proposées aux candidat(e)s et que les annales soient mises en ligne pour une meilleure préparation. Les membres des jurys sont aujourd'hui recrutés de façon plus transparente, et formés sur leur rôle et obligations. Enfin, nous avons aussi fait inscrire des nouvelles spécialités en métiers d'art. Et ce n'est pas fini !

Les revendications de la CGT-Culture:

- revoir la proportion de catégories C, B et A (ratios) ainsi que dans chaque grade par une augmentation importante des taux de promotion;
- accentuer l'avancement d'échelons, sans blocage de la carrière par un passage automatique au grade supérieur ;
- reconstruire la grille de catégorie C vers un corps à deux grades (suppression du grade C1), pour reconstruire dans le même mouvement les grilles B et A ;
- organisation systématique de concours pour toutes les spécialités ;
- des formations ministérielles régulières et "diplomantes" à la hauteur des spécificités
- pour maintenir et acquérir les meilleures techniques que requiert nos métiers ;
- demander à travailler sur les conditions de reprise après un congé longue maladie ;
- la reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé à la retraite ;

pour la Filière Métiers d'Art :

- l'intégration de tous les adjoints techniques en techniciens d'art ;
- la reconnaissance des métiers spécifiques à la Culture et la Fonction Publique par une valorisation des techniques et des "savoir-faire" ;
- l'évolution des nouvelles spécialités (promotions, concours)
- défendre ces "savoir-faire" uniques, qui se retrouvent aussi bien dans les techniques propres à chaque spécialité que dans leurs transmissions ;

plus spécifiquement pour la Filière Technique :

- la défense de la spécialité de conducteur automobile, garant de l'autonomie et la discréétion des dirigeants dans leurs déplacements victimes d'une économie de bout de chandelle ;
- un cadrage inter-ministériel sur les missions « multi-fonctions »: déterminer les fonctions qui relèvent du technique, de la surveillance ou de l'administratif, avoir des fiches de poste type mixtes ;
- le passage en grade C2 pour les agents restants en C1;

Et bien sûr, redisons le, l'arrêt des externalisations de toutes sortes en recrutant rapidement des agents titulaires à la hauteur des besoins !

**Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.
Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le Secrétariat général.**